



## **SAINTE-JULIE**

### **RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2017**

#### **JOURNÉE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES**

Le conseil proclame le 6 décembre la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

#### **CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

Puisque Mme Suzanne Roy a été élue au poste de préfet de la MRC, le conseil nomme le conseiller Mario Lemay à titre de représentant de la Ville de Sainte-Julie pour siéger au sein du conseil de la MRC et nomme la conseillère Nicole Marchand à titre de substitut.

#### **DÉLÉGUÉS DE LA VILLE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL**

Le conseil nomme la mairesse Mme Suzanne Roy et le conseiller Claude Dalpé à titre de délégués de la Ville de Sainte-Julie au conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional et nomme la conseillère Amélie Poirier à titre de substitut.

#### **NOMINATION — MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL — COMITÉS ET COMMISSIONS**

Puisque des changements ont été apportés depuis les nominations effectuées le mois dernier, alors que certains comités et commissions ont été redéfinis ou regroupés, le conseil nomme à nouveau les élus qui siégeront aux commissions et comités.

- Comité consultatif d'urbanisme : Isabelle Poulet, présidente et Mario Lemay
- Comité de la sécurité publique : Isabelle Poulet et Nicole Marchand
- Comité de toponymie : Nicole Marchand, présidente et Normand Varin
- Comité de suivi du transport en commun : André Lemay et Claude Dalpé
- Commission des finances : Mario Lemay, président et Lucie Bisson
- Comité de l'environnement : Lucie Bisson, présidente, et Amélie Poirier
- Comité de travail de la carrière : Suzanne Roy, présidente, Lucie Bisson et Amélie Poirier
- Comité du régime de retraite des employés : Normand Varin

- Comité des politiques citoyennes — Famille et jeunesse : Nicole Marchand, présidente, et André Lemay
- Comité d’embellissement horticole : Amélie Poirier, présidente et Mario Lemay
- Comité du plan d’action à l’égard des personnes handicapées : André Lemay, président, et Nicole Marchand
- Commission des loisirs, du sport et de la culture : Claude Dalpé, président, Isabelle Poulet et Amélie Poirier
- Table de concertation des organismes : Claude Dalpé, Isabelle Poulet et Amélie Poirier
- Comité du Prix des Grands Julieillois : André Lemay et Claude Dalpé
- Comité de démolition : Normand Varin, président, Isabelle Poulet et Mario Lemay
- Comité de la politique culturelle : Isabelle Poulet et Mario Lemay
- Office municipal d’habitation de Sainte-Julie : Normand Varin
- Maison des jeunes : Normand Varin
- Table d’harmonisation du parc du Mont-Saint-Bruno : Lucie Bisson
- Chambres de commerce : Amélie Poirier
- Comité de la Journée de la famille : Lucie Bisson et Claude Dalpé
- Les Ambassadeurs, corps de tambours et clairons : Lucie Bisson
- Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie : Claude Dalpé et Lucie Bisson
- Association québécoise du loisir municipal : Nicole Marchand et Amélie Poirier
- Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu : Normand Varin
- Réseau québécois des Villes et Village en santé : Nicole Marchand et Amélie Poirier
- Je bouge avec mon doc : Amélie Poirier

## **BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

Le conseil accepte le dépôt du budget 2018 de la Communauté métropolitaine de Montréal et le paiement de la quote-part provisoire de la Ville de Sainte-Julie de 605 790 \$.

## **STATIONNEMENT DE NUIT SUR RUE EN PÉRIODE HIVERNALE**

Bien que le stationnement de nuit sur rue soit interdit à Sainte-Julie entre 2 h et 7 h du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars, deux exceptions s’appliquent pour l’hiver 2017-2018 :

- Les automobilistes peuvent acheter une vignette au coût de 50 \$ pour se stationner sur leur rue sauf lors d’opérations;
- Les automobilistes peuvent se stationner sur les tronçons autorisés et balisés par une signalisation indiquant que le stationnement y est permis en tout temps, sauf de 8 h à 10 h.

Pour officialiser ces alternatives, le conseil modifie sa réglementation en conséquence.

## **AUTORISATION DE SIGNATURE**

Puisque la Ville désire acquérir deux parcelles de terrain appartenant à Mme Agathe Lussier, situées en façade des rues de l'Église et Principale, car des infrastructures municipales empiètent sur ces lots, le conseil autorise la signature de l'acte notarié.

## **RENOUVELLEMENT – CONTRATS DE SERVICES D'ENTRETIEN DE LOGICIELS**

Le conseil autorise le renouvellement des contrats de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées avec PG Solutions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour une somme de 91 767,33 \$, taxes incluses.

## **PROGRAMME D'ASSURANCES DE DOMMAGES — ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF**

Le conseil accepte les conditions de renouvellement de l'assurance de dommages pour les OBNL présentées par l'assureur Lloyd's, par le biais du courtier BFL Canada inc. et autorise le paiement de la prime de base de l'assurance de dommages pour les OBNL des organismes des catégories "Familles et aînés" et "Jeunesse", du Club radio amateur Rive-Sud de Montréal, ainsi que du Club de soccer de Sainte-Julie pour sa portion relative aux "camps de jour", au montant de 208,37 \$ chacun, incluant la taxe provinciale et des frais administratifs taxables, pour un montant total de 2 083,70 \$. Le conseil convient également de facturer toute surprime requise et de facturer tous les autres OBNL pour tous les frais découlant de leur adhésion ou de leur renouvellement au programme d'assurances.

## **REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil autorise le dépôt du registre des déclarations de plus de 200 \$ des élus municipaux de la Ville de Sainte-Julie depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal de l'année 2016, lequel ne contient aucune déclaration et est signé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017 par M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière.

## **ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES — FONDS RÉSERVÉ — FONDS DE ROULEMENT**

Le conseil approuve que le financement de certains projets pour une dépense totale de 22 898,71 \$ soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

## **EMBAUCHES**

Le conseil embauche :

- Mme Julie-Ann Despaties au poste de préposé à la référence à temps partiel au Service des loisirs (bibliothèque);
- M. Samuel Dalpé au poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures;
- M. Sébastien Baulne au poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures.

## **ENSEIGNES DE TYPE ENTRÉE DE VILLE – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

Le conseil accorde à la compagnie Les Enseignes Perfection inc., la commande pour l'achat et l'installation de trois enseignes de type entrée de ville, pour un montant de 35 854,95 \$, toutes taxes incluses.

## **AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – PARC DES TUILERIES – HIVER 2017-2018**

Le conseil autorise la signature d'un protocole d'entente relatif à l'aménagement d'une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries pour l'hiver 2017-2018.

## **AIDES FINANCIÈRES**

Le conseil accorde une aide financière de soixante (60) heures de glace, au taux horaire de 72,33 \$, taxes incluses, pour un total de 4 339,80 \$, à l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie pour l'organisation du tournoi provincial Atome.

Le conseil accorde des aides financières totalisant 2 800 \$ à plusieurs jeunes athlètes.

## **FUTURS RÈGLEMENTS ET PROJETS DE RÈGLEMENT**

Le conseil annonce son intention d'adopter des règlements pour :

- modifier le Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin de prévoir que quiconque procède ou fait procéder à la démolition d'un immeuble sans autorisation du comité de démolition ou à l'encontre des conditions d'autorisation est passible d'une amende d'au moins 10 000 \$ et d'au plus 250 000 \$.

- amender le règlement 1198 sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées — Ville de Sainte-Julie afin de modifier le montant maximal de la subvention pouvant être accordée par la Ville dans le cadre du programme de rénovation des maisons lézardées en le faisant passer de 36 000 \$ à 24 000 \$.
- payer le coût des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits ainsi que les frais contingents.
- adopter le Règlement 1205 relatif au colportage qui ne permettra désormais qu'aux organismes à but non lucratif et aux organismes ou clubs sociaux locaux poursuivant des buts charitables, religieux, culturels ou sportifs, de solliciter des personnes à leur domicile ou à leur commerce afin de vendre une marchandise ou d'offrir un service ou de solliciter un don.

## **RÈGLEMENTS**

Le conseil adopte des règlements pour :

- modifier le règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes pour remplacer l'expression « commerce de détail » par l'expression « commerce » et de définir quels sont les commerces éligibles à l'application, c'est-à-dire des commerces dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises et des services;
- financer des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau, incluant les accessoires, dans le parc Joseph-Véronneau;
- financer des travaux de réfection d'une partie de la rue Nobel;
- permettre, sur le transfert de tout immeuble situé sur le territoire, un taux de 2,5 % aux fins du calcul du droit de mutation immobilière pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$. Ainsi, pour une transaction de 600 000 \$, le droit de mutation passera de 7 500 \$ à 8 500 \$, et pour une transaction de 3 000 000 \$, le droit de mutation passera de 43 500 \$ à 68 500 \$.